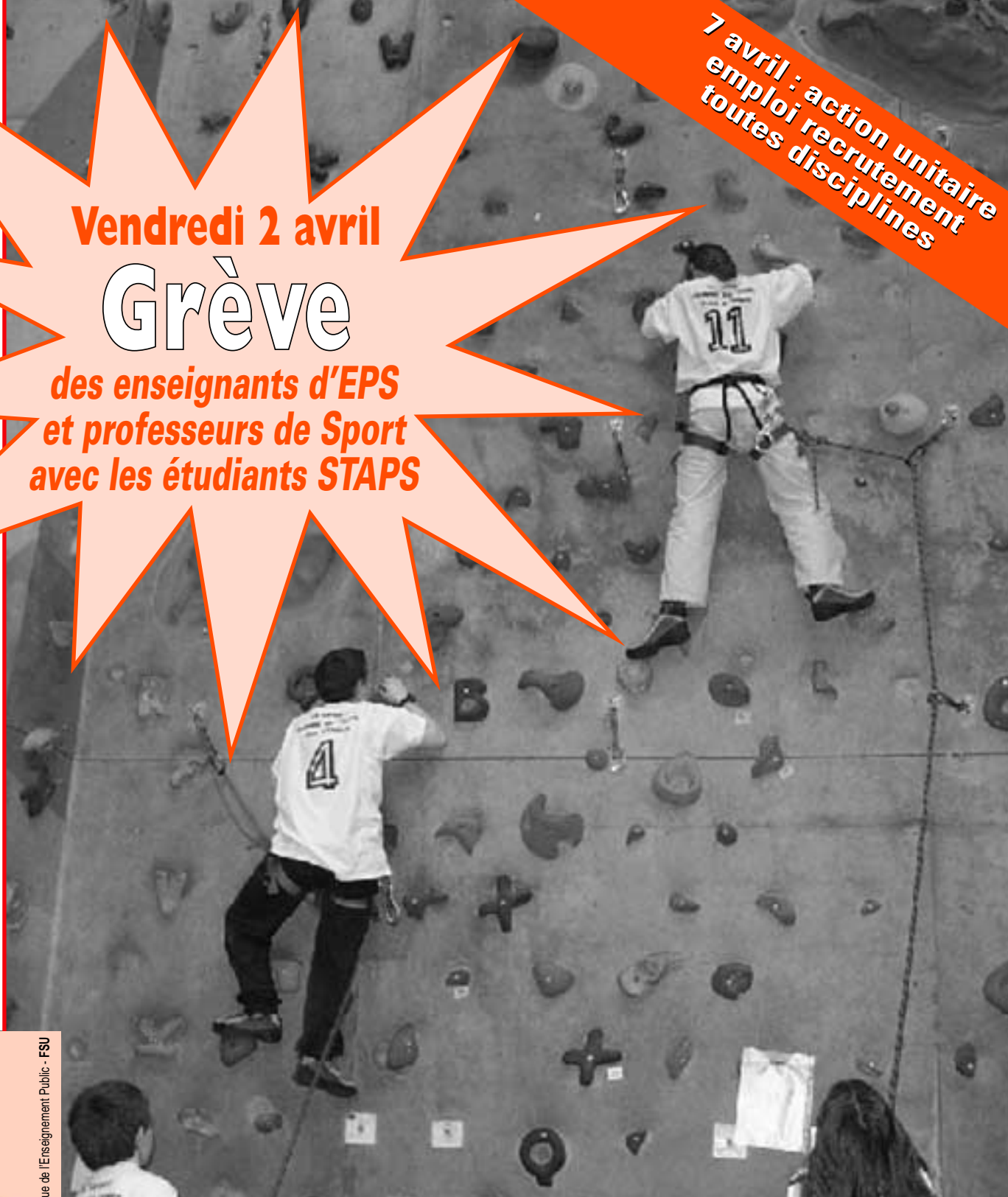


Vendredi 2 avril

Grève

*des enseignants d'EPS
et professeurs de Sport
avec les étudiants STAPS*

7 avril : action unitaire
emploi recrutement
toutes disciplines



N° 712
31-03-2004

S
TAPS

ORGANE du Syndicat National de l'Education Physique de l'Enseignement Public - FSU

- **Pour les recrutements aux concours**
- **Pour des débouchés diversifiés aux études STAPS (enseignement, sport, APSA...)**
- **Pour l'avenir de l'EPS et du Sport Scolaire**
- **Pour un ministère des Sports qui redevienne un véritable service public**

Mouvement INTRA

La FPM Nationale se tient les 1^{er} et 2 avril

Un bulletin spécial mutation est en préparation. Il ne pourra arriver qu'aux alentours du 9 avril, mais dès le samedi 3 il sera possible de le consulter sur le site SNEP : rubrique syndiqués (seuls les syndiqués à jour pourront y accéder : le code d'accès figure sur votre carte syndicale).

Contribuez à un syndicalisme plus efficace !

Les mobilisations ne sont étrangères aux résultats politiques de ce week-end.

L'an passé notamment, par la contestation mais aussi par nos propositions alternatives nous avons participé à éclairer l'opinion publique sur le caractère anti-social et inégalitaire des réformes proposées, sans pour autant pouvoir les empêcher.

Sur les questions de l'EPS, du Sport scolaire, des STAPS nous devons agir avec encore plus de détermination tant ce secteur est menacé et reste très fragile. Là encore il faut peser tous ensemble si l'on veut espérer modifier la donne.

Le SNEP est l'outil qui aide à rassembler nos énergies, nos points de vue et cherche à les fédérer dans des actions revendicatives. Qui d'autre, à propos du métier, est en mesure de le proposer ?

Rencontrer les étudiants vendredi dernier, proposer de poursuivre l'action ensemble, informer les collègues aussitôt : cela n'est pas possible sans un outil syndical construit ! Se syndiquer, c'est considérer comme indispensable l'existence d'une structure pour coordonner, proposer et agir.

Contribuer à son efficacité en vous syndiquant - la cotisation étant sa seule ressource financière -, c'est être conscient, au-delà des divergences qui sont normales, de la nécessité de se rassembler pour espérer transformer.

SOMMAIRE

- **Edito** p. 2
- **Syndicalisation** p. 2
- **Mouvement intra** p. 2
- **Ministère des sports** p. 3
- **Appel du Congrès National** p. 3
- **Elections** p. 4
- **Coordination nationale des STAPS** .. p. 4

Edito

2 AVRIL

Réussir la grève pour l'EPS et pour les STAPS

Ce gouvernement use du culot pour justifier ses choix politiques ; n'osant pas les défendre pour ce qu'ils valent, il jette en pâture, dans le débat public, quelques arguments qui révèlent le peu de sérieux de sa vision du dialogue et du service public.

Le gouvernement refuse de profiter du mouvement de baisse des effectifs(1), baisse conjoncturelle, afin d'améliorer le système qui en a bien besoin. Il décide donc de supprimer 4000 postes. Après, la mécanique est lancée pour définir les coupes sombres dans chaque discipline. Cela aboutit à moins 41% pour le CAPEPS externe ! C'est là le résultat des choix faits dans le cadre d'un budget de pénurie et avec une circulaire de rentrée qui organise la chasse à tout ce qui peut être supprimé, comprimé, négligé et conduit la baisse des recrutements.

Devant l'émotion suscitée, de laborieuses explications sont échafaudées sur une prétendue " inactivité d'enseignants "(2) !

L'émotion chez les jeunes STAPS est d'autant plus forte que le Ministre des sports se charge de leur barrer la route de l'emploi sportif.

La mobilisation est forte chez nos jeunes étudiants comme elle a été forte ce 12 mars dans la grève Education Nationale.

Leur réaction, que nous avons soutenu dès le début, est loin d'être isolée ; la moitié des membres du jury du CAPEPS 2004 a signé un texte demandant le retour au volume 2003 ; symboliquement, l'Inspection Générale a haussé le nombre des admissibles ; de multiples manifestations ont eu lieu et la mobilisation continue.

Notre combat est le leur. Leur combat est le nôtre. Au lieu de réductions de postes ; c'est un plan pluriannuel de recrutement de 1500 postes qui est nécessaire pour faire face aux besoins que nous exprimons.

Aujourd'hui, trop c'est trop, nous ne pouvons tolérer ni les attaques contre l'EPS et le sport scolaire qui se multiplient, ni les affirmations mensongères ministérielles sur un pseudo " excédent d'enseignants d'EPS ", ni la baisse des recrutements ou la fermeture des débouchés des STAPS vers les métiers du sport !. Si nous ne menons pas ce combat spécifique, la situation régressera et toutes les solutions les plus condamnables réapparaîtront. Le " lire, écrire, compter " qui remonte en surface, régulièrement, à l'occasion des débats Thélot, menace une vision de la formation des jeunes ancrée sur une approche beaucoup plus complète.

Cette grève doit être réussie.

Elle confortera tous nos engagements qui nous ont associés à toutes les luttes passées comme elle apporte une pierre particulière à l'action du 3 avril, à l'initiative de la CES(3) et du 7 avril où le SNES, le SNESUP, le SNUEP, l'UNEF, la FAGE sont actuellement en discussion sur un appel pour rassembler les formateurs, enseignants et étudiants de toutes disciplines, sur les questions de recrutement.

La grève du 2 avril poursuit les multiples actions engagées contre les décisions de ce gouvernement en matière éducative. Au moment où est rédigé cet éditorial tombent les résultats des élections régionales et cantonales. La sanction de la politique gouvernementale, que nous avons perçue au premier tour est largement confirmée. Le ministère doit entendre l'opinion publique, il doit répondre aux exigences dont nous serons porteurs, avec les étudiants, dans la grève et les manifestations le 2 avril.

La grève du 2 avril veut exiger que la perspective des jeunes ne soit pas le chômage.

Pour les jeunes et l'EPS : faire grève le 2 avril.

Jean LAFONTAN, Secrétaire Général



1) Baisse de 34000 dans le second degré ce qui, comparé aux 177000 sections représente 0,2 élève en moins par section...

2) 3000 d'entre eux seraient sous-employés ! Le directeur de la DPE au cours d'une audience le 18 mars convient qu'il faut relativiser cette question et qu'il y a des situations inéluctables.

3) Journée européenne qui porte sur l'emploi, les garanties sociales aux salariés et la défense des services publics à l'échelle européenne.

Texte action du congrès national

Nous publions ci-dessous deux extraits du texte voté en conclusion du congrès national du SNEP, celui qui concerne l'action spécifique EPS et celui sur le ministère des sports. Le texte complet est disponible comme tous les textes du congrès SNEP, sur le site.

EPS, Sport Scolaire :

une campagne d'actions spécifiques incluant la grève contre les régressions et pour un plan de développement de l'EPS et du sport scolaire

Nous sommes confrontés à une attaque de grande ampleur contre l'EPS. Dans le cadre d'un budget insuffisant, la gestion par la DHG aboutit à supprimer de nombreux postes EPS, cela au détriment, parfois, des horaires officiels, souvent des options ou ateliers de pratiques. Des moyens mis à disposition des établissements pour faire face aux difficultés des élèves sont supprimés. Une nouvelle multiplication des postes à cheval et des heures supplémentaires se profile. De nombreux forfaits AS sont remis en cause en particulier pour les collègues en temps partiel, en poste à cheval, les stagiaires et les non-titulaires, les moyens des districts UNSS également. Pendant ce temps, la précarisation de l'emploi s'accroît avec le recrutement de vacataires et contractuels et de nombreuses suppléances ne sont pas assurées. Le ministère entend revenir sur les normes de nombre d'élèves en natation à travers la circulaire natation. Il refuse toujours d'examiner nos demandes d'augmentation des horaires élèves, de réduction des services des enseignants d'EPS et de dédoublement d'un certain nombre de cours.

Cette politique de réduction drastique des moyens accordés à l'EPS et au sport scolaire permet au ministère d'argumenter sur un pseudo "excédent" d'enseignants d'EPS qui veut justifier l'abaissement considérable de 41% du nombre de postes au CAPEPS 2004.

Nous devons dénoncer cette campagne et cette politique et engager l'action de l'ensemble de la profession pour faire front et obtenir la mise en œuvre d'un plan de développement de l'EPS.

Il s'agit d'une priorité qui doit dicter l'activité syndicale des semaines à venir. C'est pourquoi le congrès national considère indispensable d'engager une action spécifique du secteur EPS et sport scolaire, permettant de mettre en avant l'ensemble des difficultés auxquelles les enseignants d'EPS et les étudiants sont confrontés, d'agir collectivement pour la prise en compte de leurs revendications pour l'amélioration qualitative du service public de l'EPS.

Il s'agit de mettre en perspective et d'agir pour un véritable "plan de développement de l'EPS" :

- augmentation des horaires EPS dans le cadre d'un temps scolaire développé et amélioré
- amélioration des conditions de travail pour les élèves et les personnels : baisse des effectifs, dédoublements, soutien, constructions, réhabilitations d'installations pertinentes, ...
- développement d'un sport scolaire rénové
- abaissement des maxima de service des enseignants d'EPS
- amélioration de la formation initiale et développement de la formation continue.

Cela passe par une augmentation du nombre de postes aux concours et un collectif budgétaire immédiat.

Ce plan de développement sera précisé par le CDN et sur chaque point seront définies des étapes significatives.

Les étudiants STAPS et des personnels des UFRSTAPS et IUFM, avec le soutien du SNEP, mènent une action exceptionnelle contre la diminution du nombre de postes aux concours et pour la reconnaissance des diplômes STAPS sur le champ des métiers du sport. Le Congrès du SNEP considère que leur action

est pleinement celle de la profession tant est liée la question des postes aux concours et celle des moyens accordés aux établissements.

C'est pourquoi le congrès a voté le principe d'un appel à une grève spécifique EPS le 1er avril. Cette date étant modulable en fonction des décisions prises par la coordination des STAPS le 26 mars à Toulouse. **(NDLR : Après concertation avec la coordination des STAPS, la date retenue est en fait le vendredi 2 avril)**. Il souhaite que dans toutes les régions, soient organisées des manifestations permettant de réunir les étudiants et leurs parents, les formateurs et les enseignants des établissements scolaires.

L'élargissement, au delà des STAPS, à toutes les disciplines est à l'ordre du jour. C'est pourquoi le congrès propose aux étudiants, aux précaires et aux enseignants d'EPS disponibles ce jour, de participer à l'action commune et aux manifestations rassemblant étudiants, formateurs des universités et IUFM, et enseignants des établissements, le mercredi 7 avril. Le SNES, le SNEP, le SNUEP, le SNESUP, la FAGE, l'UNEF, se concertent actuellement pour un appel commun et contactent l'ensemble de leurs partenaires pour une organisation la plus large possible.

Le congrès propose en outre de multiplier les initiatives diversifiées du type "chaque établissement parraine un étudiant STAPS ou IUFM EPS" qui permettraient de concrétiser la convergence entre le mouvement des étudiants, leurs parents et les enseignants d'EPS et de construire des initiatives communes auprès des élus, de l'administration, des médias, du mouvement sportif... Le congrès appelle à la constitution de comités de soutien qui s'inscriront dans la nécessité d'élargir le mouvement.

Maintenir et développer le Ministère des Sports

Avec 0,13 % du budget de l'Etat, avec les menaces de décentralisation de ses services, avec des missions déjà attribuées à des associations, que va-t-il rester du Ministère des Sports ?

Le congrès du SNEP appelle les personnels de ce ministère à se réunir à élaborer un tract, à informer les usagers et les mouvements associatifs à s'adresser à la presse, aux préfets, aux ministres et aux élus par voie de lettres et de pétitions.

Les militants SNEP, professeurs de sport et enseignants d'EPS détachés au ministère des sports considèrent que la volonté de monopole de ce ministère sur les qualifications donnant droit à l'encadrement des APSA, qui fermerait les portes à des milliers de jeunes formés en STAPS, n'est pas acceptable. C'est pour cela et pour défendre le ministère, ses personnels et leurs missions éducatives, que le SNEP appelle les personnels de ce secteur à la grève le 2 avril.

Extraits de la plate forme de revendications de la coordination nationale STAPS de Toulouse

Décret d'application de l'article L363-1 du code de l'éducation

- Le Ministère de l'Education Nationale inscrit de plein droit les diplômés STAPS qu'il délivre sur la liste des diplômés permettant d'enseigner, animer ou encadrer contre rémunération une APS.
- Définition d'un référentiel de compétences en matière de sécurité en concertation entre le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère des Sports. Le Ministère de l'Education Nationale en assure la mise en place dans ses formations.

Postes aux concours

- Identification sur des bases objectives donc vérifiables par une commission paritaire des besoins de création de postes en EPS.
- Plan pluriannuel de recrutement des enseignants d'EPS en concertation sur des critères précis (avec un taux maximal de réduction ne pouvant excéder 10% d'une année sur l'autre).
- Rétablissement dès 2004 du nombre de postes offerts en 2003 aux concours de recrutement de la fonction publique et notamment pour l'encadrement de l'EPS et des APS.
- Annonce du nombre des postes ouverts aux concours avant clôture des inscriptions.

LMD concernant les STAPS

- Obtention dans les plus brefs délais des résultats de la procédure d'habilitation des LMD assortis de leur financement pour une mise en œuvre effective.
- Reconnaissance du domaine STAPS.
- Définition d'un cadre national du LMD STAPS.

Moyens et Formation

- Demande de création de postes de personnels IATOS et enseignants titulaires dans les composantes, départements et UFRSTAPS permettant le respect des normes.
- Maintien des moyens alloués aux IUFM en 2004 pour la formation des enseignants d'EPS.
- Affirmer la place dans le cursus STAPS des enseignements relatifs aux APS (au moins 1/3 de pratique).

Manifestations partout en europe, samedi 3 avril

Pour l'emploi, les droits sociaux, la protection sociale et les services publics

En France des manifestations unitaires se dérouleront. Le SNEP y sera présent avec la plate forme du 12 mars sur les questions scolaires et avec ses revendications spécifiques intimement liées aux questions d'emplois et de service public. Partout en Europe, les salariés se heurtent à des politiques gouvernementales largement convergentes, ce qui les conduit dans de nombreux pays à mener d'importantes luttes pour l'emploi, la défense des systèmes de retraite et de protection sociale, les conditions de travail et de rémunération, la défense et le développement des services publics.

La FSU, parce qu'elle prend toute la mesure des enjeux européens, a décidé à son congrès de Perpignan début février d'être partie prenante de cette initiative.



Elections régionales et cantonales, une première sanction

Extrait de la motion action du congrès votée entre les deux tours

" Le résultat des élections régionales et cantonales montre une perception accrue, par les citoyens, de la nocivité de la politique menée par le gouvernement en place, une prise de conscience que les luttes syndicales, les actions des mouvements associatifs et altermondialistes ont contribué à forger. (...)

Ceci ne saurait nous faire oublier que la politique menée par les gouvernements précédents avait engagé un certain nombre de réformes nocives, ou ouvert des chantiers, portant des germes de l'actuelle politique. Le Congrès du SNEP considère que, quelles que soient les majorités régionales et départementales qui se dégageront, l'expression de nos exigences et l'action revendicative resteront indispensables pour que soient prises en compte nos revendications, notamment sur les questions de décentralisation, de construction et rénovation d'installations sportives, de gestion des fonds publics, de formation professionnelle, etc. (...)

" Surdité ", manipulations gouvernementales

La soirée électorale a été révélatrice de la pensée et de l'attitude de la majorité au pouvoir : " certes les Français ont voté...mais c'est la France de la peur et de l'immobilisme qui a gagné ". La consigne avait été donnée et reprise en cœur : " on ne change pas de politique, on changera éventuellement de pédagogie ". C'est clair, le MEDEF, pourtant physiquement absent des plateaux de télévision, n'avait jamais, autant qu'aujourd'hui, affirmé son emprise sur le pouvoir. On veut nous tendre un piège qui, bien que grossier, peut être efficace : " les Français devraient choisir pour ou contre la réforme ! ". Nous devons y être attentifs.

Dans le même temps, la réponse électorale de la majorité des citoyens est beaucoup plus fine et intelligente que ne l'affirme aujourd'hui la droite gouvernementale : les Français sont pour des réformes. Mais ils veulent qu'elles aient pour objectifs la justice, le progrès social et l'intérêt général.

FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-EDUCATION 22 mars 2004

Le gouvernement refuse toujours d'entendre les revendications

ELLES APPELLENT LES PERSONNELS À MAINTENIR LA PRESSION, À POURSUIVRE LES ACTIONS ENGAGÉES

Alors que les personnels de l'éducation et de la recherche se sont fortement mobilisés le 12 mars et que les journées du 18 et du 19 mars ont montré une amplification du mouvement dans la recherche et parmi les étudiants, les fédérations FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education constatent que le gouvernement refuse toujours d'entendre les revendications, que ce soit en matière d'emploi, de précarité, de moyens pour les services publics, de transfert des personnels et d'ambition pour la réussite de tous les jeunes. Elles exigent des réponses concrètes.

Elles appellent les personnels à maintenir la pression, à poursuivre les actions engagées et à faire des journées de mobilisation européennes du 2 et 3 avril un nouveau temps fort d'expression de leurs revendications en matière d'emploi, de précarité, de service public et de protection sociale.

Avant le vote de la loi elles s'adresseront de nouveau aux groupes parlementaires et aux présidents de conseils généraux et régionaux pour réaffirmer les raisons de leur refus du transfert des missions et des personnels, notamment les TOS.

Elles décident du principe d'une nouvelle journée nationale d'action en mai ; elles se réuniront le 28 avril pour en arrêter les modalités.